

20.5 - DÉFAUT DE PAIEMENT

Tout membre qui doit un montant quelconque, uniforme ou équipement à un palier affilié à Baseball Québec peut être suspendu, aussi longtemps qu'il n'aura pas payé ses dus.

Révision #1

Créé 3 mars 2023 17:32:18 par Baseball Québec

Mis à jour 3 mars 2023 18:00:56 par Baseball Québec